

Ouverture des inscriptions à la session de DELF-DALF Prim/ Junior / Tout public de mai 2021



Chers enseignants,
Les inscriptions à la session de DELF-DALF Prim / Junior / Tout public de mai 2021 sont dès à présent ouvertes. La période des inscriptions à la session de DELF-DALF Prim / Junior / Tout public de mai 2021 est ouverte du 27 janvier au 18 mars 2021.

La procédure d'inscription aux examens est entièrement informatisée et simplifiée. Les inscriptions se font uniquement en ligne à l'adresse suivante :
<https://ifchypre.org/en/examens/delf-dalf>

Lors de l'inscription en ligne, vous pourrez payer directement par carte bancaire. Les convocations aux examens et les résultats seront disponibles en téléchargement directement depuis votre compte. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le bureau des examens au **22 45 93 36**.

Inscriptions collectives

Choisissez l'option « inscription par groupe » sur la plateforme et suivez les instructions.

Pour inscrire un candidat, vous devrez :

- utiliser uniquement l'alphabet latin
- écrire le nom et prénom de votre élève comme indiqué sur sa carte d'identité ou son passeport
- indiquer son lieu de naissance
- indiquer sa nationalité
- fournir son numéro de candidat s'il en possède un
- indiquer votre nom dans l'onglet « enseignant de français »
- indiquer le nom de votre institut, école ou la mention « cours particulier », etc.

Inscriptions individuelles

Choisissez l'option « inscription individuelle » sur la plateforme et suivez les instructions.

Pour vous inscrire, vous devrez :

- utiliser uniquement l'alphabet latin
- écrire vos nom et prénom comme indiqué sur votre carte d'identité ou passeport
- indiquer votre lieu de naissance
- indiquer votre nationalité
- fournir votre numéro de candidat si vous en avez un
- indiquer le nom de votre enseignant de français
- indiquer le nom de votre institut, école etc.

Nous vous prions de lire attentivement les modalités d'inscription **et le règlement des examens**.

Les candidats en situation de handicap et à besoins spécifiques qui souhaitent bénéficier d'aménagements doivent impérativement compléter la rubrique prévue à cet effet lors de l'inscription et suivre les instructions.

Il est important de conserver vos identifiants afin de pouvoir consulter votre compte régulièrement et accéder aux documents importants (convocations à l'examen, attestations de résultats). Attention, tous ces documents ne seront plus envoyés par courrier comme c'était le cas auparavant. Ces documents seront accessibles uniquement sur la plateforme en ligne.